

# Théâtre Roquelaine, espace de création et diffusion

## Conditions d'Occupation des Lieux

[SAISON 2024-2025]

**THEATRE ROQUELAINE** 37bis rue Roquelaine 31000 Toulouse / METRO B Jeanne d'Arc / METRO A Matabiau  
**07 49 94 04 45** [residences@theatre-roquelaine.fr](mailto:residences@theatre-roquelaine.fr)

L'association accueille comédien.ne.s et compagnies de spectacle-vivant (amateurs et professionnelles) pour répéter leurs projets et organiser leurs événements en autonomie. La salle dispose d'un équipement lumières et son et une jauge de 50 places. (60 avec une rangée de chaises supplémentaires).

Les dates de répétitions, résidence et/ou spectacles sont accordées en fonction des disponibilités du théâtre à la date de la demande.



Une participation est demandée en fonction des cas de figure :

### 1. Les RÉPÉTITIONS ET MINI-RESIDENCES (activités bénévoles)

Pour les répétitions et résidences, l'occupation du théâtre est à prix coûtant. Cette participation "soutien" permet de contribuer aux coûts de fonctionnement du lieu (eau, électricité, commodités). L'équipe est bénévole pour le fonctionnement du théâtre et faire vivre au mieux le lieu. Le Théâtre n'est ni subventionné, ni pris en charge par aucun mécénat privé.

**RÉPÉTITIONS SANS PUBLIC** Journée 9h-18h ou Soirée 18h-1h >>> 47e en semaine / 57e en week-end\* (Vendredi, Samedi, Dimanche).

### 2. Les SPECTACLES AVEC BILLETTERIE (organisation d'activités payantes)

Pour les événements financés (entrées payantes du public ou stages de formation), les conditions d'accueil sont différentes, à prix réel d'usage (charges, loyers, commodités, parking), avec aménagements possibles du lieu (plans feux, mise à disposition d'intervenants).

**REPRÉSENTATIONS AVEC PUBLIC** Journée 9h-18h ou Soirée 18h-0h >>> 97e, avec accueil-gestion des publics / communication-réservations / par la compagnie ou la structure organisatrice)

Vos conditions de représentations (tarifs au public ou chapeau organisé) sont à définir conjointement avec le bureau de l'association du théâtre. Il sera demandé de pratiquer un prix au public raisonnable et potentiellement un accès privilégié aux adhérents du théâtre si vous l'acceptez.

**POUR EFFECTUER UNE DEMANDE il y a 3 actions à faire via le site internet du Théâtre.**

**1. Consulter l'agenda en ligne** dans la rubrique "ACCUEIL DES COMPAGNIES" pour voir les disponibilités.

**2. Adresser un court résumé de votre demande** par mail à [residences@theatre-roquelaine.fr](mailto:residences@theatre-roquelaine.fr)

Si le théâtre vous confirme la bonne disponibilité de la salle et la faisabilité de votre projet :

**+** **3. Remplir en ligne LE FORMULAIRE D'IDENTIFICATION de votre compagnie** afin d'établir la convention d'occupation temporaire des lieux.

**4. Prendre rendez-vous pour la remise des clés et la présentation de la régie et de son fonctionnement.**

*Les compagnies partenaires du lieu sont prioritaires et les activités déjà planifiées ne sauraient être déprogrammées. Les soirées du dimanche, lundi, mardi et mercredi (d'octobre à juin) sont réservées aux activités du STIMULI. Il n'est donc pas possible de répéter sur ces soirées.*

# RESIDENCES DE CREATION

## 1 semaine (5 jours + 1 soir)

### Participation "Soutien"

La résidence est destinée aux compagnies qui désirent poursuivre un travail de création et faire connaître leur projet en cours à un public restreint. Une semaine complète est réservée de 9h à 18h tous les jours. La résidence n'est possible que pendant la semaine du lundi au vendredi, (impossible le week-end excepté pendant les vacances scolaires d'été). La compagnie n'a à sa charge que 4 jours de répétitions à prix coûtant et bénéficie du jeudi soir, ou du vendredi soir (prise en charge par le théâtre) pour organiser une sortie de résidence avec un public (invité ou non à faire des retours).

La sortie de résidence est envisagée comme une présentation d'un travail en cours - assez proche d'une version "public". Le réseau (adhérents du théâtre, contacts et invités de la compagnie) est convié à une présentation de travail en conditions professionnelles, **l'évènement gratuit donne lieu à un échange convivial de retours de la part des publics**. Les programmateurs sont éventuellement conviés à cette occasion. Un chapeau de soutien sur libre participation est destiné à la compagnie.



### RESIDENCES DE CREATION [4 jours min] 1 sortie de résidence avec public

>>> Participation à raison de 37€ par jour, soit 185€ pour la semaine de 5 jours et 1 soir.

#### DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉSIDENCE

Toute demande doit être déposée à l'adresse suivante : [residences@theatre-roquelaine.fr](mailto:residences@theatre-roquelaine.fr), accompagnée d'un texte résumant le processus de travail et le contenu du spectacle avec au minimum les informations techniques de base et les éventuelles dates pendant lesquelles le travail peut-être vu.

#### CONDITIONS D'ACCEPTATION de la demande :

Les spectacles devront s'inscrire dans la ligne de programmation du théâtre Roquelaine.

Les pièces de théâtre contemporaines et les créations qui correspondront à au moins une des conditions suivantes seront favorisées :

- une création issue d'un travail de recherche et d'improvisation.
- une création issue de la danse contemporaine, du clown, du cirque, d'instruments de musique ou un assemblage de textes où plusieurs de ces disciplines se mélangent.
- une pièce où le travail sur le corps et le mouvement a toute sa place.
- une pièce qui aborde une thématique de notre société actuelle sous une forme originale.
- toute forme atypique qui sort des sentiers battus et qui questionne le spectateur.

Les comédies classiques, les pièces de boulevard, les seuls-en-scène seront écartés, sauf à revendiquer une approche contemporaine atypique et/originale en terme de conception, technique ou dispositif de jeu.

**Théâtre**  
**Roquelaine**

37bis rue Roquelaine 31000 Toulouse / METRO B Jeanne d'Arc / METRO A Matabiau

07 49 94 04 45 [residences@theatre-roquelaine.fr](mailto:residences@theatre-roquelaine.fr)